

ORIGINAL

PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 83/II47 / du 23/12/1983
portant nomination de Monsieur KONTA
Simon en qualité de Directeur de Vie
et Contrôle des Ambassades.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution ;
Vu le décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les
attributions des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret
n° 80/644 susvisé ;
Vu le décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres.

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E ;

Article 1er..- Monsieur KONTA Simon, Administrateur en Chef des SAF
de 3e échelon, est nommé Directeur de Vie et Contrôle des Ambassades
au Secrétariat Général des Affaires Etrangères.

Article 2..- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires
au présent décret.

.../...

Article 3. - Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville

23 Décembre 1963

Par le Premier Ministre. Chef
du Gouvernement

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Affaires
Etrangères

Pierre NZE.-

Le Ministre des Finances

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

X